

CROIX ROUGE FRANÇAISE

UNION DES FEMMES DE FRANCE

BULLETIN DE GUERRE

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS. — 16, Rue de Thann. PARIS (17^e)

Le 28 juin, le Sénat et la Chambre des Députés ont invité - à l'unanimité - le Gouvernement à convier le peuple de France et les soldats alliés qui combattent sur notre sol pour le droit et la liberté, à célébrer le 4 juillet, la Fête Nationale des Etats-Unis d'Amérique.

Les membres de la Croix Rouge Française - et en particulier tous ceux de notre Association - tiendront à cœur et à honneur de répondre de leur mieux à l'invitation du Parlement : ils sont certains de témoigner ainsi de la façon qui leur sera la plus agréable, notre admiration, notre gratitude et notre amitié à la Croix Rouge Américaine.

SOMMAIRE. — CITATIONS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ARMÉE. — CITATIONS A L'ORDRE DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE. — MÉDAILLES D'HONNEUR DES ÉPIDÉMIES. — DÉCORATIONS ÉTRANGÈRES. — NÉCROLOGIE. — LES FEMMES DE FRANCE EN ROUMANIE. — LE JOUR DES MÈRES « MOTHER'S DAY ». — LES ÉVACUÉS DES RÉGIONS ENVAHIES. — PROPAGANDE GÉNÉRALE. — INFORMATIONS. — UNION FRATERNELLE DES BLESSÉS DE LA GRANDE GUERRE. — CRÉATION D'UNE ÉCOLE SPÉCIALE D'INFIRMIÈRES ANTITUBERCULEUSES. — COLONIE SANITAIRE D'ÉDUCATION AGRICOLE. — ENSEIGNEMENT.

CITATIONS
à l'Ordre du Jour de l'Armée

DÉCORATIONS

Croix de Guerre :

Le 16 Juin, au cours d'une prise d'armes qui a eu lieu à Saint-Dié, Mme LAMOUCHE, infirmière (U. F. F.) de l'Œuvre des trains de blessés (commission de la presse française), a reçu la croix de guerre.

Mme LAMOUCHE a eu la plus belle des citations. Elle est attachée à l'Œuvre des trains de blessés depuis le début de la guerre ; elle est la cinquième infirmière de cette œuvre qui ait reçu la croix de guerre.

* * *

Commandement en Chef Q.G.A.A. le 30 Mars 1918
DES
ARMÉES ALLIÉES EN ORIENT
ÉTAT MAJOR GÉNÉRAL

Extrait de l'Ordre Général n° 65.

Le Général Commandant en Chef les Armées Alliées en Orient, cite

à l'Ordre de l'Armée :

Mlle CRUSEL (Charlotte), Infirmière bénévole de l'Union des Femmes de France (hôpital temporaire n° 5) :

« Infirmière hors de pair, ayant donné « depuis le début de la campagne, le plus « bel exemple d'abnégation et de sang- « froid dans une ambulance chirurgicale « du front et pendant les bombardements « aériens de Bar-le-Duc. A montré, en « particulier, le 1^{er} juin 1916, un courage « exceptionnel en contribuant, de sa per- « sonne, à la relève et au transport des « blessés. Deux fois blessée en service « commandé. Est venue en Orient et a « payé de sa vie, son dévouement aux « malades et blessés ».

Signé : GUILLAUMAT.

* * *

Nous sommes heureux d'apprendre que l'un de nos distingués professeurs à Paris, le Docteur MILHIT, a été fait Chevalier de la Légion d'Honneur, pour sa belle conduite et son esprit d'organisation lors d'un "raid" dirigé sur son hôpital.

Nous lui en adressons nos bien sincères félicitations.

CITATIONS

Kief. — 22 février 1915. — Mission Militaire Française. — *Extrait de l'ordre n° 2.*

« Est citée à l'Ordre de la Mission : « Mme BONNEL, Infirmière-Major de « l'hôpital militaire français de Kief, « Infirmière-Major d'un mérite et d'un « zèle incomparables, est sortie à plu- « sieurs reprises sur sa demande dans « les rues de Kief où crépitait la fusil- « lade pour rechercher les blessés « russes pendant les troubles révolu-

« tionnaires de janvier-février 1918. « A fait preuve en cette circonstance, « comme en bien d'autres qui ont « suivi, d'un sang froid et d'un « courage qui lui font grand honneur ; « grâce à sa connaissance approfondie de la langue et des choses du « pays.

« Mme BONNEL a en outre évité à « notre formation les incidents les « plus graves et contribué à sa sauve- « garde et à celle de nos blessés ».

Croix de guerre avec étoile de bronze.

Général TABOUIS.

* * *

Pétrograd. — 17 février 1916. — *Ordre Général n° 27.*

Le Général NIESSEL, chef de la Mission Militaire Française en Russie, cite à l'Ordre de la Mission : Mlle Constance BAUDERE.

« Partie à la mobilisation comme « infirmière volontaire avec l'ambu- « lance française de campagne, a été « faite prisonnière le 12 février 1915 « avec cette formation. Rendue à la « liberté trois mois après, a repris « immédiatement du service dans les « ambulances du front où elle con- « tinue à donner le plus bel exemple « de dévouement et d'abnégation. « Cette citation comporte l'attri- « bution de la Croix de guerre avec « étoile de bronze. »

P. C. C. Signé : A. NIESSEL.

* * *

Extrait de la Région n° 73.

18^e Région. — Le général HALLOUIN, commandant la 18^e région, cite à l'Ordre :

« La Société de l'Union des « Femmes de France. Cette Société « d'assistance a rendu des services « inappréciables au Service de Santé « depuis le début des hostilités et « mérite que cet hommage soit rendu « à l'ensemble du personnel qui lui « est attaché. »

Signé : général HALLOUIN.

Commandant la 18^e région.

* * *

Mme SAINTE-MARIE, directrice hôp. 104, à Tarbes.

Mme LANDRODIE, présidente de la Rochelle.

Mme LANNEN, directrice hôpital 109.
Mme JELLE, directrice hôpital 112.
Mme de PONTAC, directrice, hôpital 133.
Mme VACHAT, directrice hôpital sanitaire régional de Romsay (tuberculeux).

Citées à l'Ordre de la 18^e région par le général HALLOUIN.

Citation à l'Ordre du Service de Santé Militaire.
(18^e Région).

« Le Médecin-Inspecteur, directeur du Service de Santé de la 18^e région, cite à l'Ordre, les personnes ci-dessus qui ont rendu les services les plus appréciés au Service de Santé Militaire et méritent que cet hommage leur soit rendu. »

Mesdames :

WIC	Pau	hosp. 137.
CHARRON	Rochefort	hosp. 101.
BOUÉ	Tarbes	hosp. 103.
NAUD	St-Jean-d'Angély	hosp. 105.
GOGUET	Tonnay-Charente	hosp. 107.
TRICOCHÉ	Cambes	hosp. 113.
MADELEINE	Royan	hosp. 110.

Messieurs :

FOURTASSY	Bordeaux
GRAND	id.
LAPEARGUE	Poyanne
DES MARQUETS	Quinsac

Messieurs les Docteurs :

LOURTIES	Aire-sur-Adour	hosp. 128.
et LEVRIER		
GAIFFE	Tonnay-Charente	hosp. 107.
EMERIT	St-Jean-d'Angély	hosp. 105.
AUDOIN	Royan	hosp. 110.
FRECHE	Bordeaux	hosp. 112.
et CADENAULE		
AUNIS	Langoiran	hosp. 121.
FROUIN	Aigrefeuille-d'Aunis	hosp. 118.
LABORDE	Mugron	hosp. 120.
père et fils		
MONDON	La Rochelle	hosp. 108.
LAPALLE	Pau	hosp. 137.

Copie conforme notifiée à Monsieur le délégué régional de l'Union des Femmes de France, le 19 janvier 1918.

Le Médecin-Inspecteur,
Directeur du Service de Santé.
Signé : CLARAC.

MÉDAILLES D'HONNEUR
DES ÉPIDÉMIES

Par un rapport présenté par le ministre de l'Intérieur et approuvé le 1^{er} Mars 1918, par le Président de la République, des médailles de courage et dévouement de 2^e classe ont été accordées aux infirmières de l'U. F. F. dont les noms suivent, attachées à l'hôpital 101, à Reims.

Journal Officiel du 6 Mars 1918

Mlle DUPICQ (Hélène), sœur Jean-Rémy, infirmière-major.

Mlle DESMETTRE (Cécile), en religion sœur Saint-Cyr, infirmière-major.

Mme PÉCHEUX (Rose), directrice du matériel.

Mlle LANTHIEZ (Marthe), directrice de la dépense.

Mme HERMANN (Geismar), infirmière.

Mlle HERMANN (Catherine), infirmière auxiliaire.

Mlle LEFRANÇOIS, infirmière-major.

Mlle DORIGNY (Marthe), infirmière-major.

Mlle CHARRA (Lydie), infirmière-major.

Mlle BARTHÉLEMY (Henriette), infirmière-major.

Mlle GOÛT (Jeanne-Félicie), infirmière-major.

Mlle HULLAERT (Marie), en religion sœur Saint-Jules, infirmière.

Mlle VANHEULE (Jeanne-Herminie), infirmière-major.

Mlle CHATENAUD dite Lisette FLEURON, infirmière-major.

Mlle WOLF (Marie), en religion sœur Saint-Pierre, infirmière-major.

Mlle GINGLER (Ida), infirmière.

Par arrêté du ministre de l'Intérieur en date du 2 mai 1918, pris en vertu des décrets des 31 mars 1885 et 22 juillet 1889 et après avis de la commission spéciale instituée par le décret du 13 janvier 1912, la médaille d'honneur des épidémies est décernée aux personnes ci-après désignées en reconnaissance du dévouement exceptionnel dont elles ont fait preuve, soit dans l'exercice de leurs fonctions, soit au cours de diverses épidémies, soit en prodiguant spécialement leurs soins aux tuberculeux.

Journal Officiel du 7 Mai 1918.

Oise

Bronze :

Mlle VEAU (Louise-Léonie-Marie), infirmière de l'Union des Femmes de France, à Lassigny. Entémoignage du dévouement dont elle a fait preuve au cours d'une épidémie de diphtérie.

**

Par décisions du ministre de la Guerre, dont les dates suivent : les médailles d'Honneur des Epidémies ci-après ont été décernées à des infirmières de l'U. F. F.

Décision du 27 décembre 1917.

Journal Officiel du 1^{er} Janvier 1918.

Vermeil :

Mme PERNET HERTER, hôpital 103, Rambervillers.

Mme VACHAT, hôpital 135, Romsay.

Argent :

Mlle LANIEUSSENS, hôpital Buffon, Paris.

Mme ETTINGHAUSEN, hôp. grand palais, Paris.

Mlle HIRSH, hôp. Villemin, Paris.

Mlle TEDESCHI, hôp. Rabat, Paris.

Bronze :

Mme Lévy MEYER, hôp. 107, Nancy.
Mlle MEYER (Jeanne), hôp. 107, Nancy.
Mlle BILSTEIN, hôp. 107, Nancy.

Mme PICAUDÉ STANDER, hôp. 107, Nancy.
Mlle ARON, hôp. 107, Nancy.

Les autres décisions ont paru au Journal Officiel du 2 juin 1918.

Décision du 7 Janvier 1918.

Vermeil :

Mme FÉNELON (Angèle), infirmière major, hôpital des Alliés à Paris.

Mlle RUDAULT (Paule-Gabrielle), infirmière de l'U. F. F., hôpital des Alliés, à Paris.

Argent :

Mlle HOUSSAY (Madeleine), infirmière-major de l'U. F. F., hôpital auxiliaire 102, à Lunéville.

Décision du 9 Janvier 1918.

Or.

Mlle HENTSH, infirmière major de l'U. F. F., hôpital Villemin, à Paris.

Vermeil :

Mme HESSE, infirmière bénévole, hôpital du lycée de la Rochelle.

Décision du 28 mars 1918.

Vermeil :

A la mémoire de Mme COUSIN DE MAUVAISIN, née Marie-Joséphine-Claudine-Louise BARON DE MONTBEL, infirmière à l'hôpital du Jardin colonial, à Nogent-sur-Marne.

Décision du 1^{er} mai 1918.

Bronze :

Mlle MEFFE, infirmière à l'hôpital français de Péterograd.

Mlle GUYOT (Jeanne), infirmière à l'hôpital français de Petrograd.

Mlle MAHIO (Suzanne), infirmière à l'hôpital français de Petrograd.

Décision du 14 mai 1918.

Vermeil :

A la mémoire de Mlle RENAUD (Marcelle), infirmière de l'U. F. F., hôpital 4, à Verdun.

Mme CHOQUET (Marguerite), infirmière de l'U. F. F., hôpital temporaire, à Amiens.

M. le docteur GIRAUD, médecin-chef à l'hôpital 117, aux Andelys.

Argent :

Mme MONTARIOL, née MAROT, infirmière de l'U. F. F., hôpital V. G. 1, lycée Buffon, à Paris.

Mlle HUET (Marguerite-Sophie), infirmière-major, hôpital 101, à Paris.

Mlle FIAULT (Marie-Renée-Geneviève), infirmière, hôpital auxiliaire, 109, à Sèvres.

Mme HERMANT, née HEUMANN, infirmière de l'U. F. F., hôpital auxiliaire, 139, à Paris.

Mme LIGNEY D'ESTOUVELLES, infirmière-major, hôpital auxiliaire, 100, à Paris.

Mme PALLAIN, née VARIN, infirmière, n° 109.

Mlle LAFAGE (Madeleine), infirmière-major de l'U. F. F., hôpital temporaire, n° 35, à Paris-Plage.

NÉCROLOGIE

Madame de Montaut. — L'Union des Femmes de France, perd en Madame DE MONTAUT, une de ses plus anciennes, plus dévouées et plus regrettées collaboratrices, elle survivra par l'empreinte ineffaçable dont elle a marqué le service à la tête duquel elle est restée pendant de nombreuses années.

Entrée dans l'U. F. F., quatre ans seulement après sa fondation, en 1885, elle fut aussitôt désignée comme directrice adjointe du matériel et les services rendus lui valurent peu après, en 1886, d'être élue membre du Conseil d'Administration et directrice de cette commission, fonction qu'elle a occupée jusqu'en 1910, époque à laquelle, obligée par raison de santé, de prendre sa retraite, elle a été nommée par acclamation directrice d'honneur.

Quand il s'est agi de constituer nos hôpitaux du territoire et nos vingt hôpitaux auxiliaires de campagne et leurs approvisionnements en vue de la guerre, quand il a fallu réunir et envoyer à nos corps expéditionnaires du matériel de secours en linge et vêtements, faire livrer, aliments, médicaments ou approvisionner nos réserves en vue des distributions à faire aux rapatriés ou préparer et organiser les ambulances mises successivement à la disposition de la Grèce et de la Russie, Madame DE MONTAUT se fit remarquer par son zèle : nous nous rappelons avec admiration son inlassable dévouement, la rapidité et la précision avec lesquelles sa pensée se transformait en action.

Tous ceux qui ont eu le bonheur d'entendre ses rapports aux assemblées générales, tous aussi spirituellement écrits que substantiels, ne peuvent oublier les émotions par lesquelles — y ajoutent le charme et la façon toute particulière de les dire, — elle faisait passer l'auditoire.

D'une nomenclature de chemises de flanelles, de chaussettes, de bonnets de coton, de boîtes de conserves ou de chocolat, elle savait faire l'attrait d'un discours ; d'une demande ou d'un remerciement venant de nos soldats, elle savait faire jaillir une émotion profonde et communicative. L'esprit et le cœur animaient sa parole comme sa pensée et tour à tour faisaient couler les larmes ou éclore les sourires et toujours crépiter de sincères applaudissements.

Dans de nombreuses occasions se manifesta encore la bienfaisante activité de Madame DE MONTAUT, notamment lors de l'organisation des expositions de 1889 et 1900, des postes de secours pour les victimes de l'épidémie de grippe de 1889-1890, des ventes de charité, de celle de l'Hôtel de Ville en particulier, etc., etc... Elle la mit aussi bien souvent au service de la propagande et, par ses conférences et ses chaudes allocutions, elle valut à l'Union la création ou le développement de nombreux comités.

Son œuvre, on le sait, fut considérable et son dévouement à notre association et à ses Présidentes Mmes KOEHLIN-SCHWARTZ et PÉROUSE absolu ; aussi, son

Mlle ROUX (Louise-Léontine-Armantine), infirmière-chef, hôpital auxiliaire, n° 103, à Chartres.

Mme HOFFMANN, née PINOT, infirmière chef, hôpital complémentaire 10, au Havre.

Mme BOIRY, née BONDIN, infirmière chef, hôpital auxiliaire 117, les Andelys.

Mlle CHAISEMARTIN (Paule), infirmière-major, hôpital auxiliaire 101, à Jarhac.

Mlle LAPORTE-BISQUIT, (Annie-Ermenace-Marie), infirmière, hôpital auxiliaire n° 101, à Jarnac.

Mme MORGAND, née GIRAULT, infirmière-bénévole, hôpital complémentaire n° 10, au Havre.

Mlle DE POURTALÈS (Marguerite-Jacqueline), infirmière-major, hôpital auxiliaire 117, à Paris.

Mme CASSET, née TOUCHARD, infirmière-major de l'U. F. F., hôpital auxiliaire 101, à Amiens.

Mme BOURGEOIS (Marie-Henriette), infirmière-major de l'U. F. F., hôpital temporaire 70, à Cayeux.

Mme CHIBERT, née JACQUET, infirmière-major, hôpital auxiliaire 105, à Compiègne.

Mlle PAMART (Madeleine-Jeanne-Ernestine), infirmière de l'U. F. F., hôpital auxiliaire 105, à Compiègne.

Mlle MASSON (Madeleine-Fernande-Pauline), infirmière de l'U. F. F., hôpital auxiliaire 105, à Compiègne.

Mme DELOBEL (Emilie-Constance), infirmière militaire, hôpital temporaire 16 Royalieu, à Compiègne.

Mme KUHN, née GIFFART, infirmière-bénévole, hôpital complémentaire 14, à Nice.

Mme LIGNON (Marguerite), infirmière-bénévole de l'U. F. F., poste de secours militaire de la gare de Sens.

Mme DAUGAN (Marguerite), infirmière-major de l'U. F. F., hôpital temporaire 18 Corbiveau, à Châlons-sur-Marne.

Mlle MALLET (Yvonne), infirmière-major de l'U. F. F., hôpital temporaire, n° 18 Corbiveau, à Châlons-sur-Marne.

Mlle THULLIER (Fernande-Augustine-Henriette), infirmière-major de l'U. F. F., hôpital complémentaire 10 bis à Vitte.

M. DE HOGUES, infirmier, hôpital-mixte de Saumur.

Bronze :

Mme GENEAU DE SAINTE-GERTRUDE, infirmière, hôpital complémentaire V. G. 5, à Paris.

Mme CORDÉ (Berthe), infirmière de l'U. F. F., hôpital complémentaire 22, à Parthenay.

Mme MÉNARD (Marie), infirmière de l'U. F. F., hôpital complémentaire 22, à Parthenay.

Mlle FALIGANT (Joséphine-Marie-Louise), infirmière de l'U. F. F., hôpital complémentaire, 22, à Parthenay.

Mlle RICHARD (Marguerite), infirmière de l'U. F. F., hôpital complémentaire, n° 22, à Parthenay.

Mlle GORDE (Fernande-Marie), infirmière-major hôpital auxiliaire 117, les Andelys.

Mlle GORDE (Marie-Louise-Suzanne), infirmière-major, hôpital auxiliaire n° 117, les Andelys.

Mme RICARD née CROSSMAN-IRURN, infirmière, hôpital auxiliaire 117, les Andelys.

Mlle SÈGUE (Michelle), infirmière de l'U. F. F., hôpital auxiliaire 102, à Limoges.

Mlle LANGER (Emilie), infirmière, hôpital auxiliaire, 102, à Limoges.

Mme MAZAUD, née OGER DU ROCHER, infirmière de l'U. F. F., hôpital auxiliaire, 102, à Limoges.

Mme BOUQUILLARD (Marie-Paule), hôpital auxiliaire, 102, à Limoges.

Mme VACHER (Claire-Marie-Valentine), hôpital auxiliaire 102, à Limoges.

Mme GUERLIN (Aline), infirmière de l'U. F. F., hôpital militaire de Calais.

Mlle RAYON (Madeleine), infirmière de l'U. F. F., hôpital temporaire 51, à Calais.

Mme TROCMÉ, infirmière de l'U. F. F., hôpital auxiliaire, 110, à Calais.

Mlle DERAISON (Louise), infirmière de l'U. F. F., hôpital temporaire 112, à Amiens.

Mme GRUNEBaum-BALIN, née MAYER, infirmière, hôpital 106, à Paris.

Mme LE GOFF, née LAGNEAU, aide-infirmière, hôpital 106, à Paris.

Mlle HEFFLIN (Suzanne), infirmière, hôpital 106, à Paris.

Mme GUÉRIN, infirmière, hôpital 127, à Argenteuil.

Décision du 7 juin 1918.

Journal Officiel du 30 juin 1918.

Argent :

Mme HENRY (Andrée), infirmière-bénévole de l'U. F. F., hôpital complémentaire n° 1, à Limoges.

DÉCORATIONS ÉTRANGÈRES

Belgique.

Infirmières de l'U. F. F. décorées par le roi des Belges.

Le Moniteur Belge du 27 avril publie un arrêté royal en date du 19 avril dont voici la teneur :

« Vu Notre arrêté du 15 septembre 1916, instituant, sous la dénomination de « Médaille de la Reine Elisabeth », une distinction honorifique destinée à récompenser les personnes belges ou étrangères qui se sont dévouées aux œuvres de guerre ;

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre, de la Justice, de l'Intérieur et des Affaires Étrangères.

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1^{er}. — La Médaille de la Reine Elisabeth avec croix-rouge est conférée à :

Mmes GAILLARD (Marie).
GODREUIL (Jeanne).

Mlles MILCENT (Charlotte).
COTELLE.
FONTAINE.
CHARDINE.

Mmes FOURNEAU.
DE PREZ-CRASSIER.
PRENTOUT.

ART. 2. — Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné en Notre quartier général, le 19 avril 1918. »

ALBERT.

éloignement de nos conseils, dû au mauvais état de sa santé, fut-il pour nous tous un véritable deuil.

Petite-fille du Dr ROUGET DE SAINT-PIERRE, médecin de la Chambre des Pairs, fille de M. PELLETIER DE CHAMBURE, officier d'artillerie, femme d'un ingénieur distingué des Ponts-et-Chaussées, qui prit les armes en 1870, Madame DE MONTAUT avait toujours vécu dans un milieu où le devoir et le travail étaient en honneur; aussi sa nature ardente y puisait-elle le désir de se consacrer aux œuvres d'éducation populaire et de bienfaisance et parmi celle-ci, tout particulièrement à l'U. F. F. Depuis que son âge et sa santé ne lui permettaient plus aucune occupation, sa pensée alerte et son cœur toujours vibrant restaient avec nous, nous dit son fils, auprès duquel elle s'était retirée.

La mort l'a frappée en pleine possession de ses facultés et au milieu des pensées qui lui permettaient d'entrevoir dans l'au-delà la juste récompense d'une vie vouée au bien, la meilleure fut pour notre société à laquelle elle avait consacré tant de ses bonnes actions.

Au nom des membres de l'U. F. F., nous témoignons ici de leur admiration pour Madame DE MONTAUT et de leur attachement à sa mémoire, qui vivra toujours parmi nous honorée et respectée.

Dr P. BOULOMIÉ.

**

Rouen. — Au nombre des victimes massacrées par les obus allemands pendant les offices du Vendredi-Saint, dans une église de Paris, fut relevée le 31 mars 1918, Mlle Marcelle LANG, infirmière de l'U. F. F. : elle avait 25 ans.

Se faisant remarquer par son savoir, son intelligence et son cœur, Mlle LANG servait les blessés depuis la mobilisation et nulle, plus qu'elle, n'était heureuse de les servir. Arrivée le matin même de la catastrophe, à Paris, pour passer un court congé chez son frère, elle entra dans l'église où elle trouva la mort.

L'Union des Femmes de France toute entière gardera son souvenir. Les obsèques de Mlle LANG ont été célébrées avec solennité à Paris et à Rouen et, symbole d'honneur et de victoire, les fleurs que nous avons fait déposer sur sa tombe avec celles de la Ville de Paris et du Conseil général de la Seine, sont pareilles aux lauriers.

A Paris, Mme BARBIER-HUGO, vice-présidente, au nom de Mme PÉROUSE, Mme BEAUREGARD, directrice du personnel, au nom du Conseil Central, M. Georges AUDIGIER, au nom du Comité Consultatif, ont exprimé à Monsieur le pasteur LANG, à Madame LANG et à leur famille, notre douloureuse émotion.

A Rouen, devant le représentant du Gouvernement, devant une assistance aussi nombreuse que recueillie, Mme TURPIN, présidente du Comité de Rouen de l'U. F. F., a prononcé d'éloquents paroles et fait revivre Mlle Marcelle LANG, « qui avait contracté son engagement d'infirmière, à l'hôpital auxiliaire 101, depuis août 1914 », dont « la nature droite, ardente et généreuse, l'inaltérable bonne

humeur », faisaient l'admiration de tous et qui est tombée en « douce victime, entourée de l'auréole du martyr. »

Paris. — Lors de la même catastrophe, l'U. F. F., a eu la douleur de perdre une autre de ses meilleures infirmières, en la personne de Mme PIERRON.

Entrée à l'hôpital 121, au lycée Louville-Grand, en janvier 1915, Mme PIERRON avait aussi rendu d'excellents services à l'hôpital 150 où elle était restée plusieurs mois. Successivement infirmière à l'hôpital Saint-Antoine et à l'hôpital Marie-Lannelongue où elle donnait tous ses soins tant au dispensaire qu'à la clinique, elle était une aide remarquable pour les médecins.

Nous prions M. PIERRON, son fils mobilisé et Mlle Lucy PIERRON, d'agréer nos condoléances les plus attristées.

La Commission de l'Enseignement a reçu avec douleur avis du décès de l'une de ses plus jeunes déléguées aux cours, Mlle PLOU, qui, ainsi que sa mère, a trouvé la mort dans un des bombardements de Paris.

L'Union tout entière adresse à sa famille ses plus sympathiques condoléances.

Paris. — Le groupe du 4^e arrondissement a perdu sa vice-présidente, Mme FEUILLET, dont la modestie égalait le grand cœur. A sa bienveillance discrète, à sa tranquille activité, à son intelligente et douce propagande, notre Œuvre doit beaucoup d'amis.

Mme FEUILLET a légué une somme de cinq mille francs à l'Union des Femmes de France, qui gardera de sa généreuse collaboratrice le plus fidèle et reconnaissant souvenir.

Nous avons le vif regret d'apprendre le décès de Charles DE LLAMAS, engagé volontaire, affecté à la 22^e section d'infirmiers militaires qui vient de succomber à une maladie contractée en service commandé.

Employé aux ambulances automobiles de notre hôpital 117, ce jeune homme s'était fait remarquer, en dépit de sa santé si fragile, par son entrain et ses efforts constants à se rendre utile.

Gouvernement militaire de Paris. — Mme la comtesse DE MAUVAISIN, dont nous venons d'apprendre la mort, a été une des infirmières les plus dévouées de l'hôpital du Jardin colonial, à Nogent-sur-Marne.

Très aimée de son entourage, Mme DE MAUVAISIN avait fait une propagande active pour l'U. F. F. et avait jeté les bases d'un comité qui tiendra à honneur, de se constituer et de suivre l'exemple, donné par notre remarquable collaboratrice : elle avait reçu la médaille de vermeil des épidémies.

Le Perreux. — M. LECOCQ, maire du Perreux, fondateur du Comité de l'U. F. F. de cette ville, est mort après une doulou-

reuse maladie. Notre association n'oubliera pas sa bienveillance et ses services.

Versailles. — Mme Charles PIERRON, vice-présidente de l'U. F. F. de Versailles, prisonnière de guerre, fait part du décès de sa fille, Mlle Maria PIERRON, survenu en captivité, à Mondorf, le 21 avril 1918.

En nous souvenant que la mère de Mme PIERRON, était en 1870, à la tête d'une importante ambulance, nous lui exprimons nos regrets les plus attristés de voir mourir sa fille en terre étrangère.

Le Havre. — Le Comité de l'U. F. F. du Havre a été particulièrement éprouvé et le Conseil central, le Comité consultatif ressentent vivement, comme lui, les deux grandes pertes qu'il vient de faire :

Mme Pierre MORGAND, femme de M. le maire du Havre, depuis le début de la mobilisation servait nos soldats à l'hôpital Frascati, et donnait aux infirmières de notre association, dont elle avait tenu à faire partie, l'exemple de l'exactitude au poste et de l'attachement aux fonctions : elle est décédée le 6 mai dernier, à la suite d'un terrible accident.

Le médecin-chef de l'hôpital, a tenu à rendre lui-même hommage, non seulement aux soins éclairés, mais aussi à l'affection maternelle dont Mme MORGAND entourait ses blessés.

Nous offrons à M. le maire de la ville du Havre, à sa fille et à ses quatre fils mobilisés, nos vives condoléances.

Toutes les notabilités du Havre assistaient aux obsèques de Mme MORGAND : le gouvernement belge, le Corps Consulaire y étaient représentés. La Croix-Rouge Serbe avait adressé à la Croix-Rouge Havraise sa sympathie et la couronne que le Conseil Central de l'U. F. F. avait fait remettre sur le cercueil de Mme MORGAND, se remarquait au milieu de magnifiques fleurs.

M. Henri GÉNÉSTAL DU CHAUMEIL, officier de la Légion d'honneur, vice-président du Conseil général de la Seine-Inférieure, ancien maire du Havre, est mort en cette ville, le 9 mai dernier.

Non seulement notre grand port maritime, mais toutes les Œuvres dont voulait bien s'occuper M. GÉNÉSTAL — et en particulier notre association — voient disparaître en lui un de leurs plus éminents serviteurs et de leurs plus actifs amis. Pendant près de cinquante ans, alors même que le repos lui eût été permis, cet administrateur expérimenté, ce philanthrope intelligent et fin, ce français d'élite a eu le bonheur de servir avec éclat sa cité, son pays et ses concitoyens : il a honoré toutes les fonctions qu'il a occupées.

Nous prions Mme GÉNÉSTAL, présidente de notre Comité Havrais, sa fille, si dévouée à toutes les œuvres de guerre, ses fils et sa famille, d'agréer l'expression de nos vifs regrets et de notre profonde sympathie.

Le Comité central de l'U. F. F. s'est fait représenter aux obsèques de M. Gê-

NESTAL : elles ont été célébrées au milieu d'une affluence considérable et à leur occasion, le drapeau a été mis en berne à l'Hôtel de Ville du Havre, à la Chambre de Commerce et à tous les établissements municipaux.

Nantes. — On annonce la mort au château de la Livernière, en la chapelle Heulin, de Mlle Thérèse BÉNIÈRE, infirmière de l'U. F. F., à l'hôpital Saint-Stanislas.

Mlle BÉNIÈRE, succombant aux suites d'une douloureuse maladie, contractée en soignant des blessés atteints de fièvre typhoïde, est considérée par nous comme morte au champ d'honneur.

Aix-les-Bains. — Mme CHABAUD, secrétaire du Comité de l'U. F. F., vient d'avoir la douleur de perdre son mari, M. le docteur CHABAUD.

Médecin de notre association, ce savant distingué a fait à l'hôpital « Reine-Hortense » un service assidu et nous nous associons de tout cœur à notre Comité pour honorer sa mémoire.

LES FEMMES DE FRANCE en Roumanie.

Dès son retour de la mission, qu'il avait bien voulu accepter, de conduire à Bucarest l'équipe des infirmières de l'U. F. F., de la présenter à leurs majestés le roi et la reine de Roumanie et de l'installer, M. l'amiral FOURNIER, en a fait au Conseil et au Comité Consultatif un compte-rendu, qu'on relira certainement avec plaisir (n° 11, Janvier-Février 1917, de notre Bulletin) à l'occasion du retour, si anxieusement attendu, de Mlle FLOURENS et de son rapport, que nous donnons ci-dessous.

Grâce à l'influence personnelle de M. l'amiral FOURNIER, due à sa haute situation et à sa légitime notoriété, les péripéties inévitables dans un tel voyage, se sont bornées à des difficultés facilement résolues. Lorsque 26 jours après son départ de Paris, l'équipe débarqua à Bucarest, elle fut accueillie avec les sentiments d'estime et de reconnaissance que n'ont cessé de développer depuis les éminents services rendus, le courage, le dévouement, l'abnégation et l'endurance, aussi bien que la valeur technique, de tous ses membres et, en particulier, de leur infirmière-chef Mlle FLOURENS.

Cette lecture sera une introduction au récit si simple et par là même si émouvant, qu'elle nous fit de son séjour en Roumanie dans les circons-

tances les plus dramatiques, exposée à tous les dangers, aux prises avec les difficultés de tout ordre. Les éloges qu'elle adresse à ses subordonnées, en s'oubliant elle-même, disent assez sa haute valeur morale, mais nous ne saurions quand même ne pas exprimer ici notre admiration pour la façon dont, secondée par ses dévouées collaboratrices, elle a accompli sa mission et leur exprimer notre reconnaissance pour la manière si digne et si utile dont elles ont, les unes et les autres, représenté les Femmes de France.

Nous tenons de plus, à ce qu'ici même, paraissent les témoignages de haute estime qui ont été donnés à l'équipe tout entière et, en particulier à Mlle FLOURENS, sa directrice, en les faisant précéder de l'allocution émue de notre éminente présidente, qui, par ses paroles et par ses actes met au cœur de tous, les sentiments généreux dont elle est animée et dont elle donne sans relâche des preuves si éclatantes depuis le début de cette longue guerre.

Elle nous permettra d'ajouter que, l'appréciant ainsi, S. M. la reine de Roumanie lui a conféré la décoration de la « Regina Maria de 1^{re} Classe », en même temps qu'elle conférerait la « Regina Maria de 2^e Classe », à Mlle FLOURENS, déjà honorée de la médaille de la Vertu Militaire de 1^{re} Classe.

Dr P. B.

Allocution de Mme PÉROUSE

Ce 24 Mai 1918.

MESDAMES,

« Nous tenons aujourd'hui à vous faire connaître le dévouement remarquable et la vaillance dont fit preuve Mlle FLOURENS, lorsqu'elle partit en Roumanie. « Les plus grandes difficultés et les dangers qu'elle et ses compagnes, supportèrent particulièrement à Jassy, « marquèrent dans leurs souvenirs d'inoubliables angoisses. « Nous saluons ces vaillantes Françaises et les assurons de tout cœur de notre profonde reconnaissance. « Je me fais un devoir de vous donner lecture de la citation dont Mlle FLOURENS « a été l'objet.

MISSION MILITAIRE FRANÇAISE
EN ROUMANIE

24/9 Mars 1918.

Ordre de la Mission N° 123.

Le Général BERTHELOT, chef de la Mission Militaire Française en Roumanie, cite à l'ordre de la Mission : Mlle FLOURENS (Renée), Infirmière-

Major-Chef de l'Union des Femmes de France :

« Modèle d'abnégation et de dévouement. A de magnifiques états de service ; « faisant partie de l'ambulance envoyée « à Messine, pour secourir les victimes « du tremblement de terre. En Grèce, « pendant la campagne de 1913. A fait « deux séjours de plusieurs mois au Maroc. « Depuis la mobilisation a toujours été, « sur sa demande, attachée à des formations hospitalières près du front ; « envoyée à Bruxelles dans les premiers « jours de la guerre (Août 1914).

« Depuis son arrivée en Roumanie, « s'est dépensée sans compter à Bucarest, « à Braïlla, à Galatz, sous le bombardement, enfin à l'hôpital du « Lycée « National » à Jassy, où elle remplissait « les fonctions de Directrice, et dont elle « a fait un hôpital modèle ».

Cette citation ouvre le droit à la Croix de Guerre avec Etoile de Vermeil (Assimilation à l'Ordre du Corps d'Armée).

Signé : BERTHELOT
P. A. Le Chef d'Etat Major,
Signé : illisible

Rapport de Mlle FLOURENS

La mission d'infirmières mise à la disposition du gouvernement Roumain par l'Union des Femmes de France, quitta Paris le 24 Octobre 1916. Jusqu'à Péetrograd, le voyage s'effectua sans incidents et les 420 caisses de matériel, envoyées quelques jours avant la mission arrivèrent sans retard jusqu'à la frontière Russo-Finlandaise.

A Péetrograd, malgré les démarches faites, tant par moi que par Mme DU HALGOUET, il fut impossible de retrouver trace de ces 420 caisses. Je confiai les papiers relatifs à cet envoi, à l'avocat POZNAUSKI, secrétaire de la Croix Rouge de Péetrograd, et je décidai de continuer rapidement notre chemin. Toutes les démarches nous furent facilitées par Mme DU HALGOUET. Le 6 septembre nous arrivions à Moscou. Le Comité de l'U. F. F. nous fit visiter le KREMLIN, nous offrit un banquet et l'après-midi nous mena dans un de nos hôpitaux bien installé. Le 15 septembre, nous arrivons à Bucarest à 8 heures du matin. A midi nous prenions notre service à l'hôpital déjà organisé par le Dr LAVENANT, qui s'était fort aimablement occupé de notre installation. Le 19 novembre, nous étions présentées à sa Majesté. Elle nous fit un accueil très aimable et nous remercia, avec sa grâce habi-

tuelle, de l'aide que nous venions apporter à son pauvre peuple.

Nous avions deux cents blessés, tant blessés de guerre que blessés civils, victimes de raids d'avions qui se renouvelaient jusqu'à deux fois par jour. Les allemands bombardèrent impunément, la ville n'ayant aucun moyen de défense. Il fallait malgré cela sortir; le D^r LAVENANT m'accompagnait pendant ces courses un peu mouvementées, à la recherche d'instruments difficiles à trouver, mais indispensables pour compléter le matériel chirurgical.

Le 24 novembre à midi, je reçus de la Légation, l'ordre de me rendre à 4 heures à la gare du Nord, un train nous attendait. En deux heures les bagages furent prêts, les instruments emballés, le 25 au matin, nous étions à Jassy. Le 29 novembre, grâce à l'activité du D^r LAVENANT, nous avions un nouveau poste et partions pour Braïla.

Voyage pénible, mais compensé par une réception enthousiaste. Le 29, nous étions à l'hôpital où, pendant trois semaines un travail intense nous tenait, avec les docteurs LAVENANT, LUCAS CHAMPIONNIÈRE, GERMAIN, AUGAGNEUR, FLORENCE.

Le 20 décembre les russes se repliaient et nous quittions Braïla par le dernier bateau pour Galatz. A Galatz, nous eûmes la douleur de perdre le D^r GERMAIN, dont nous avons pu apprécier le dévouement. Les russes se repliaient toujours, les allemands bombardèrent la ville le 28 décembre, les hôpitaux furent évacués. Le D^r LAVENANT jugeant notre présence plus utile à Jassy, nous donna l'ordre de partir.

Le 6 janvier nous arrivons à Jassy par 15° au-dessous de zéro, la ville était encombrée par plus de 300.000 réfugiés; il n'y avait ni logement ni chauffage, ni alimentation. Après trois jours passés dans des taudis infectés de vermine, je trouvais, grâce aux Dames de Sion, quatre lits dans un couloir du couvent. Je trouvais ensuite, trois chambres dans un hôtel. Le 15 janvier le D^r LAVENANT était nommé médecin-chef à l'hôpital "Lycée National", placé sous le patronage de S. A. R. la Princesse MARIE; il nous appela auprès de lui et trois de ces dames purent être logées à l'hôpital.

Il y avait à l'hôpital 200 blessés. Mlle SCHOLER et Mme LAURE s'occupèrent de la salle d'opération; d'une salle, M^{lle} BRUNET parvint à Pascal Mlle FLORIN, Mme NICOLLET, chacune avec le D^r COUDERAY. Quelques jours après notre installation à l'hôpital, on signala les premiers cas de typhus.

L'épidémie s'étendit rapidement; de 200, le nombre de nos hospitalisés est arrivé à 400. On mit des matelas à l'entrée, au grenier, partout. Grâce au dévouement de ces dames, la mortalité fut relativement faible, mais beaucoup de ces malheureux arrivaient agonisants, mourant avant d'avoir pu donner leur nom. Deux français, le général VOUILLEMIN, le D^r COLLANERI, soignés par Mme TRUY et Mme NICOLLET, avec un dévouement au-dessus de tout éloge, purent être sauvés.

La mortalité à Jassy était impressionnante; des charrettes remplies de morts parcouraient la ville; une tête ou un pied se balançant hors de la voiture, révélaient le lugubre fardeau.

Le médecin et les infirmières Français furent parmi les premières victimes. Je m'efforçais de combattre le danger en augmentant, dans la mesure du possible, les conditions de propreté et de confort de l'hôpital. Les poux étant les agents actifs de la contamination, ces dames se mirent courageusement à l'épouillage. Peu après, l'épidémie diminua d'intensité. Cependant, je n'avais pas perdu l'espoir de retrouver notre matériel; l'avocat POZNAUSKI l'avait expédié via Ungheim, le 15 décembre 1917; le 1^{er} avril 1918, nous voyions les premières caisses.

Mlle FORIN, malgré une besogne déjà fatigante, organisa une exposition à laquelle S. M. la Reine et le Général BERTHELOT assistèrent, le Médecin Principal COLLAUD remit à cette occasion, la médaille de bronze des épidémies à Mmes SCHOLER, FLORIN, LAURE, TRUY et NICOLLET; elles auraient mérité mieux, j'eus la médaille d'argent.

S. M. la Reine fut très touchée et remercia vivement l'U. F. F. du don si précieux, que constituait notre important matériel de secours; elle envoya une partie des instruments et du linge à la "Regina Maria" et nous laissa la disposition du reste de l'envoi; sa Majesté visita ensuite l'hôpital. Depuis ce temps, la Reine ne cessa de nous envoyer, par l'intermédiaire de son altesse la Princesse Elisabeth, des fruits et des bonbons pour les malades et pour les «sœurs» comme elle nous appelait. Le 5 juin, Mmes SCHOLER, LAURE, TRUY et BRUNET, après avoir présenté leurs hommages à S. M., repartaient pour la France, au grand regret de tous ceux, Français et Roumains, qui les avaient connues; mais tous comprenaient qu'elles étaient à bout de forces, par excès de fatigue et de privations. Je cherchai à améliorer

notre sort et celui de nos malades, appuyée par le D^r LAVENANT. Je fis appel au Professeur CAUTACUZIN; il fit une enquête et mit aussitôt les administrateurs à la porte. Le D^r ROMOLO fut nommé médecin-chef et il me demanda de faire fonction de directrice. Il y eut beaucoup à faire; la précédente direction avait enlevé le mobilier, mais grâce à l'inlassable complaisance du D^r CAUTACUZÈNE et le D^r SLATINEAU, à Mme KUPENSKI, l'hôpital fut entièrement réorganisé.

S. A. la Princesse ELISABETH ne manqua pas un jour sa visite à l'hôpital; elle arrivait toujours les mains pleines.

Mme NICOLLET me quitta le 15 novembre. Le Général BERTHELOT lui remit la médaille d'argent des épidémies.

L'hôpital continua, grâce à l'activité des dames Roumaines, à fonctionner normalement. Nous avions une moyenne de 220 blessés. La responsabilité était parfois un peu lourde, mais j'étais soutenue par la présence de la Princesse ELISABETH, l'aide toujours prête du D^r CAUTACUZÈNE. La mission militaire française ne cessait de me donner des marques d'encouragement et je ne parle pas de la patience à toute épreuve du D^r LAVENANT, qui facilitait ma tâche par tous les moyens possibles. Grâce aux provisions faites, aux dons des missions anglaises et américaines; nos malades engraisaient et j'avais l'espoir de leur voir traverser, sans privations, l'époque la plus critique de l'année, celle qui précéda la révolte lorsque l'armistice fut signé, il fallut, à contre cœur, tout abandonner.

S. M. tint à me marquer tout particulièrement son estime; j'avais déjà été décorée de la vertu militaire de 1^{re} classe, elle me remit elle-même la "Regina Maria" de 2^e classe et me donna pour Mme PÉROUSE, en remerciement des services rendus par l'Union à la Roumanie, la "Regina Maria" de 1^{re} classe.

Je renonce à décrire les derniers moments passés en Roumanie; ils furent trop pénibles. La famille Royale et son entourage, tous les roumains ne cessèrent de me donner des marques d'affection et de gratitude qui me rendirent encore plus pénible le regret de les quitter au milieu de toute cette angoisse.

J'espère que l'effort des courageuses infirmières parties avec moi, les heures douloureuses passées ensemble laisseront en Roumanie une trace qui se retrouvera au temps de paix.

LE JOUR DES MÈRES

« Mother's Day »

Depuis une dizaine d'années, aux Etats-Unis, le deuxième dimanche du mois de mai est consacré à fêter les mères. Ce jour là, chaque enfant donne tout particulièrement à sa mère une pensée d'amour, de reconnaissance et de respect; même les mères disparues ne sont plus des absentes et des invisibles, tant leurs tombes sont fleuries. Le « Mother's Day » est devenu une fête nationale en Amérique. L'Angleterre pratique aussi cette coutume que l'Italie veut adopter.

En France, déjà l'an dernier, Mme SIEGFRIED, membre de notre conseil central et vice-présidente des « French homes » et Mme E. DE BILLY, secrétaire générale de cette Œuvre, dont Mme la maréchale JOFFRE est présidente d'honneur, avaient demandé à la Presse d'inviter les Mères de France à ouvrir leurs maisons aux fils d'Amérique.

Cette année, la Young Men Christian Association (Y. M. C. A.), avait envoyé à tous les soldats américains combattant en France, une plaquette charmante qui représente un fils au pied de sa mère, dans une attitude d'adoration.

Le général PERSHING avait adressé de son côté à tous les commandants de l'armée américaine un télégramme pour dire à leurs officiers, à leurs soldats, de ne pas oublier d'écrire à leurs mères le 12 mai.

Mais la manifestation qui a le plus ému nos alliés a été la belle lettre que Mme Raymond POINCARÉ, à la demande des trois sociétés françaises de la Croix-Rouge, avait fait parvenir pour le 12 mai, à Mme SHARP, l'ambassadrice des Etats-Unis, en France. Voici cette lettre :

CHÈRE MADAME,

Au moment où les États-Unis, fidèles à leur touchante coutume, vont célébrer leur « Mother's Day », laissez-moi vous dire, au nom des trois Sociétés françaises de la Croix-Rouge, combien nous désirons nous associer à cette manifestation de gratitude envers les vaillantes mères qui ont élevé les enfants de la noble Amérique et combien nos sentiments sont, en cette pieuse occasion, à l'unisson des vôtres.

Dès le début de la guerre, les mères américaines, dans leur tendre sollicitude, nous envoyaient les jouets de leurs bébés pour les nôtres. Puis, elles sont arrivées elles-mêmes parmi nous et se sont enrôlées dans un nombre toujours croissant de formations sanitaires. Avant même que votre grand pays fût entré dans la lutte, elles ont prodigué ici des trésors de dévouement et de générosité.

Maintenant qu'elles voient leurs maris, leurs frères et leurs fils traverser les mers pour venir en France combattre sous le drapeau étoilé, leur courage est mis à la rude épreuve que connaissent depuis tant de mois les femmes de France.

Elles peuvent être sûres que les êtres qui leur sont chers et que leur pensée accompagne sur les champs de bataille trouveront ici l'accueil le plus cordial et les soins les plus empressés.

Je souhaite vivement que cette assurance soit pour elles un réconfort. Malgré la distance, les Françaises se sentent désormais toutes proches des Américaines. Elles sont, les unes et les autres, étroitement unies dans les mêmes devoirs et les mêmes espérances patriotiques.

C'est ce que les Sociétés de la Croix-Rouge m'ont priée de vous dire aujourd'hui, convaincues qu'elles sont d'interpréter avec fidélité les sentiments de toutes les femmes françaises.

Recevez, madame, mon meilleur souvenir.

Henriette POINCARÉ.

Dès qu'elle a eu connaissance de la manifestation projetée, Mme PÉROUSE a réuni ses collaboratrices et ses collaborateurs et leur a donné lecture de la lettre si éloquente et si touchante, que Mme POINCARÉ voulait bien adresser à Mme SHARP, au nom des trois Sociétés de la Croix-Rouge Française.

Le Conseil central et le Comité consultatif de l'U. F. F. ont prié Mme la Présidente générale de remercier hautement Mme POINCARÉ d'avoir si bien interprété les sentiments reconnaissants de notre association vis-à-vis de nos fraternels alliés.

Les évacués des régions envahies

Collaboration de la Croix-Rouge américaine et de l'Union des Femmes de France.

Nous avons dit avec quelle cordialité le personnel de la Croix-Rouge américaine accueille, à la gare de l'Est, les malheureux évacués, des régions envahies, aux quels il prodigue sans compter les secours et les soins nécessaires. Nous devons rendre hommage également au dévouement incessant de l'Union des Femmes de France, dont la cantine de la gare de l'Est, créée le 19 août 1914, sous la haute direction de Mlle Suzanne RICHARD, vaillamment secondée par Mme RAGOT, a reçu journellement, au début de l'exode, de 800 à 1.100 réfugiés, manquant littéralement de tout. Il fallut nourrir tous ces pauvres gens, les héberger en attendant leur envoi en province. Et on leur distribua, en dehors de linge et de vêtements réservés aux enfants, une somme d'environ 8.000 fr., dont la majeure partie fut versée par un bienfaiteur, dont la générosité s'est inlassablement manifestée depuis la guerre.

Les évacués continuent à affluer et la Croix-Rouge américaine s'en occupe

maintenant exclusivement, l'Union des Femmes de France continuant à recevoir dans ses locaux les nombreux soldats permissionnaires ou convalescents qui passent à la gare de l'Est. Et ainsi Françaises et Américaines travaillent, dans une touchante et intime collaboration, à soulager les maux de la guerre.

La Liberté (6 juin 1918).

Pour compléter l'article de la Liberté, ajoutons que Mme BONNY, Mlle PANNEAU et Mmes B. DEVISSCHER et M. LANGEROCK, sont pour la direction de la cantine de la gare de l'Est, les plus dévouées auxiliaires.

PROPAGANDE GÉNÉRALE

GOVERNEMENT MILITAIRE DE PARIS

Comité de Pontoise et des environs.

« Le mercredi 27 mars 1918, M. le sous-préfet de Pontoise, demandant par téléphone à Mme LESAGE, directrice de l'hôpital auxiliaire 181, de vouloir bien abriter quelques vieillards et malades de l'hôpital de Compiègne, que l'on évacuait. Après avoir demandé des instructions à Paris, la directrice acceptait d'en prendre une vingtaine et de les garder une journée, nombre et temps fixés par le Service de Santé, mais quelques instants après ce fut l'hospice de vieillards au complet qui arriva, infirmes et malades, au nombre de 160.

Les péniches se succédaient, amenant à Pontoise toute la population de Compiègne, la directrice ne pouvant outrepasser les droits qui lui étaient accordés, aidait les autorités à installer ces malheureux dans les locaux militaires du quartier de cavalerie, et sollicitait de M. le délégué régional, l'autorisation d'assurer avec son équipe d'infirmières, les soins à donner et l'exécution dans ses cuisines de la cuisson des aliments à leur distribuer, moyennant rétribution, par l'autorité civile.

Ce même jour à 21 heures, M. le sous-préfet téléphonait à nouveau à Mme la directrice et la pria de vouloir bien se rendre à bord d'une péniche, amarrée au quai de l'Ecluse, pour donner des soins à une femme qui venait de mettre au monde un enfant, entre Compiègne et Pontoise. Aussitôt la directrice et une infirmière, Mlle GAFFORY, prirent du linge et partirent en pleine nuit par un temps épouvantable, après une journée de fatigue et arrivèrent au bord de l'Oise, où elles durent chercher parmi toutes les péniches amarrées, celle dans laquelle était cette pauvre femme. Quel spectacle lamentable elles eurent devant les yeux! enfants, vieillards gisaient pêle-mêle, épaves de mobi-

liers de toutes sortes pris à la hâte et même des animaux et, au milieu de toute cette misère était étendue sur un matelas de charbon, la jeune femme. Les deux infirmières se mirent à l'œuvre pour installer une couche blanche et donner les soins nécessaires d'hygiène en pareil cas; puis, toujours par un temps affreux la directrice et son infirmière regagnèrent l'hôpital. Ces malheureux qui devaient être 20 et rester un jour, furent 160 qui restèrent 4 jours et que l'hôpital nourrit pendant tout ce temps. Mlle MOREAU, notre économiste, en plus de la cuisine de l'hôpital, assura celle de ces pauvres gens! cette jeune fille fit, dans cette circonstance, preuve d'une organisation et d'un zèle étonnants, car la Soeur Supérieure venue avec les vieillards étant retenue d'un autre côté, la tâche lui incombait toute entière.

Toutes nos infirmières, suivant le bel exemple donné par notre directrice, Mme LESAGE, qui quoique très fatiguée, n'a rien épargné, ni son temps ni sa peine, pour soulager ces infortunés, toutes ont été durant ces quatre jours à la hauteur de leur tâche, donnant à ces pauvres vieux les soins pressés dont ils avaient besoin, adoucissant leur misérable situation par les plus douces paroles venues du cœur.

Nous extrayons ces lignes d'un rapport en date du 15 mai, de Mme J. PLACET, vice-présidente de l'Union des Femmes de France du comité de Pontoise et des environs.

M. Marcel BERNARD sous-préfet de Pontoise, voulait bien faire suivre ce rapport de la note ci-jointe :

« Le sous-préfet de Pontoise, certifie tous les faits mentionnés et saisit cette nouvelle occasion pour adresser à tout le personnel de l'hôpital ses vifs remerciements pour le concours prêté dès qu'il a été demandé et qui a permis de donner à ces malheureux réfugiés, le réconfort et les soins qui leur étaient indispensables. Cette organisation de fortune a rendu les plus grands services. »

L' " UNION DES FEMMES DE FRANCE " et les pays envahis.

Si douloureuses qu'elles aient été, les évacuations dans la région de Saint-Omer ont été organisées avec autant de soin que possible par le ministère de la Guerre. Il y a été aidé avec le plus efficace dévouement par l'Union des Femmes de France.

Les collaboratrices de l'U.F.F. recueillaient les réfugiés, qui recevaient d'elles la soupe, le bœuf, le café, le lait et du pain frais fabriqué chaque jour par les Anglais des environs.

Pour opérer cette distribution, il a fallu

créer d'extrême urgence des installations de fortune. Mme Georges BERTHOULAT, aidée par les autorités civiles et militaires et le personnel de l'U.F.F., s'y est employée de la façon la plus utile.

A l'officier supérieur chargé par le ministère de la Guerre de ce lourd service, les Américains ont envoyé, d'autre part, des bouillies, du lait, des vêtements chauds pour les enfants et pour les mamans, dont beaucoup étaient parties à peine vêtues. Combien de bébés ont été sauvés par cette généreuse initiative!

Les asiles de vieillards des pays bombardés et les asiles d'aliénés ont dû aussi être évacués. Ils l'ont été avec tous les ménagements voulus pour ces victimes encore plus malheureuses que les autres, mais aussi plus difficiles à soigner. Les infirmiers de l'U.F.F. ont mené à bien cette pénible tâche.

Quatre fourgons de la Presse ont fait un service de ravitaillement des évacués à Anvin. Un fourgon-cantine faisait la soupe pour une moyenne de 2.000 repas par jour, distribués dans un grand réfectoire en planches improvisé; un autre fourgon faisait le café; un troisième était réservé aux bouillies, aux œufs et au lait pour les enfants et les vieillards. Le fourgon le plus intéressant a été celui qui fut installé en pouponnière, et où Mme MONTAZEL et Mlle RODIER lavaient et habillaient les petits évacués.

Un autre centre d'évacuation a été établi également dans une ancienne usine, où Mlle FOURIAU, la courageuse institutrice de Reims reçoit nuit et jour des réfugiés. Les pauvres gens trouvent chez elle l'asile confortable et le repos réparateur.

Les Américains ont donné à Mlle FOURIAU six brancardiers qui vont chercher les impotents et qui les amènent à cette halte, la première que rencontrent ces malheureux depuis qu'ils ont quitté leur foyer.

A ce centre d'évacuation, ont collaboré avec autant de dévouement que de succès le sous-préfet et la sous-préfète, Mme PIETRE, qui a formé au bord de la mer une colonie d'enfants, avait installé, de son côté, une infirmerie pour les petits malades qui ne pouvaient continuer leur voyage, et leur prodiguait les soins que réclamait leur état.

L'Union des Femmes de France, qui fut tantôt l'initiatrice, tantôt l'auxiliaire principale de cette organisation difficile, mérite d'en être grandement félicitée.

Le Figaro
28 mai 1918.

Dans le prochain *Bulletin*, nous dirons tous le bien qu'ont fait et continuent de faire Mlle LEFÈVRE, à Meaux; Mme CHARDEYRE, à Beauvais; Mme François HUGUES, à Anvin (Pas-de-Calais); Mme MAILLET, à Lumbres (Pas-de-Calais); M. et Mme Amédée VERNES, aux Andelys, à Louviers, Evreux, Bernay et Pont-Audemer.

Leurs postes de secours et de ravitaillement se déplacent suivant les circonstances et rendent les plus grands services aux réfugiés.

Mlle Esther SCHMOLL, infirmière-major, de l'U.F.F. a été demandée par M. le Préfet de l'Aisne, pour l'aider dans des visites à faire dans les communes dépourvues de secours médicaux et y créer des dispensaires.

RÉGIONS DIVERSES

14^e Région. — Madame GONTARD, Vice-présidente de l'Union des Femmes de France, Directrice de l'Abri du Soldat, Grenoble-Gare, a reçu la touchante lettre suivante :

Lumbin, 30 mars 1918.

MADAME,

Les petites écolières de l'école de filles de Lumbin ont l'honneur et le plaisir de vous adresser un mandat de 5 fr. 50 pour l'Abri du Soldat.

Notre envoi est bien modeste, mais nous sommes peu nombreuses et pour nous procurer cette petite somme, voici ce que nous avons fait :

Afin de ne rien demander à nos mamans qui ont beaucoup de soucis et de dépenses depuis la guerre, nous avons cueilli beaucoup de violettes après nos classes. Nous en avons rempli de petites boîtes, que nous avons vendues dans le village et comme cela, Madame, nous avons, nous aussi, le bonheur de contribuer à cette bonne œuvre, dont profitent nos papas et nos frères soldats.

Daignez agréer, Madame, l'expression de notre profond respect.

Les petites marchandes de violettes :

Renée BELLON, 9 ans	Renée PERROCHAT, 11 ans
Marcelle GENARD, 7 ans	Anna DUSSEIGNEUR, 7 ans
Germaine BELLON, 6 ans	

Bordeaux (18^e Région). — Grâce à l'activité de M. PICOT, délégué régional, 3,400 lits ont été installés dans cette région, depuis la guerre, c'est le huitième de l'effectif de nos lits.

INFORMATIONS

Mlle PLACET, infirmière de l'U.F.F., nièce de Mme la vice-présidente du Comité de Pontoise, a eu les deux pieds coupés lors de la catastrophe du Vendredi-Saint.

Cette horrible mutilation est supportée avec un admirable courage et une abnégation à laquelle toute notre association tient à honneur de rendre un éclatant hommage.

Mlles MOUCHET, infirmières à l'hôpital 121, blessées dans la même catastrophe, ont eu la douleur de voir tuer à leurs côtés leur père et leur mère.

Nous leur renouvelons l'assurance de notre profonde sympathie et de notre admiration pour leur courage: à peine guéries elles reprenaient leur service et passaient un examen supérieur.

Mme GUÉRBER, vice-présidente du IV^e arrondissement, Mme CHESNE et Mme MALISSART qui avaient été blessées le 31 mars, sont heureusement presque guéries.

M. Etienne MILLOT déjà inspecteur administratif des hôpitaux du gouvernement militaire de Paris, vient d'être nommé délégué régional par intérim pour la sixième région.

M. LECOINTE, membre de la commission de contrôle des Hôpitaux, continue ses tournées d'inspection dans les différentes régions de corps d'armée et a tenu le Conseil Central au courant des améliorations et des besoins constatés dans nos formations sanitaires.

Le Cercle du Soldat ouvert: 126, rue La Fayette et auquel s'est si longtemps intéressé le groupe du X^e arrondissement, dépendra dorénavant de la direction générale de la Propagande de l'U.F.F.

Mme CHABANAUD, présidente du Groupe du VI^e arrondissement, a ouvert une cantine pour les réfugiés, 1, rue de Fleurus.

Mme FENWICK qui avait déjà fait à l'U.F.F. des dons si importants et comblé nos hôpitaux de Salonique, nous a fait envoyer 500 paires de chaussures, 500 paires de chaussettes d'une valeur de 16 à 18.000 francs. Nous nous permettons de citer le nom de cette fidèle et généreuse donatrice en lui exprimant notre gratitude.

Mme la directrice générale de l'Enseignement a reçu la lettre la plus touchante de Mlle VAL-POPP, qui, à la suite d'une intoxication, s'excuse de ne pouvant passer l'examen de l'U.F.F.; elle espère le préparer plus tard et demande à faire un stage dans les hôpitaux.

Sa mère est présidente de la Croix-Rouge à Corabia, port du Danube important, où on « a passé le fleuve, en 1877 et en 1913 et où aboutit le plus court chemin de Sofia ». Là, le service sanitaire était tout à fait insuffisant et malheureusement l'instruction des infirmières n'était point leur bonne volonté.

Mlle POPP, se rappelle « avec horreur les ravages du choléra de 1913 et du typhus exanthématique sans parler des puits empoisonnés par l'ennemi ».

Mlle LEFÈVRE s'est empressée de donner à sa vaillante correspondante tous les renseignements qui feront vite d'elle, nous n'en doutons pas, la meilleure des infirmières.

M. MACHENAUD, ingénieur principal honoraire des Chemins de fer de l'Etat, délégué de l'U.F.F., pour la 10^e région, vient de fonder à Rennes, une section de l'Union Fraternelle des Blessés de la Grande Guerre.

Mme la doctoresse DIEUDONNAT, qui, depuis août 1914, n'a cessé de donner à la pouponnière du 17^e arrondissement, les soins les plus assidus, continue d'assurer le service avec une activité remarquable.

" Union Fraternelle des Blessés de la Grande Guerre "

Le déjeuner amical de l'U.F.B.G. a eu lieu au Palais-Royal, sous la présidence d'honneur du Général PAU, le 26 mai dernier.

Plus de cent-cinquante blessés y assistaient.

Le Docteur BOULOMIÉ, fondateur de l'Association présidait, entouré de glorieux mutilés, parmi lesquels M. CAPY, président de l'Aide des Mutilés et Réformés du VI^e arrondissement, M. ANICET GUYOT, président de l'Amicale de l'Aide Immédiate, sergent ROURE, secrétaire de l'Amicale des Rapatriés d'Allemagne, M. Maurice MEYER, de l'Union des Grands Blessés.

A la table d'honneur on remarquait: M. le Général BOUCHER, l'Abbé WETTERLÉ, député d'Alsace-Lorraine, le Commandant CARRÉ, du bureau des Œuvres du ministère de la guerre, M. Léon THOMAS, conseiller à la Cour, président du Guide du Soldat et du Marin blessés, le Général de LESTRAC, président de la Fédération des Cercles du Soldat, M. SANSBEUF, président des Vétérans des Armées de Terre et de

Mer, M. le Capitaine de vaisseau DE MINAC, administrateur délégué des Œuvres de Mer, M. POTTET, président de l'Œuvre des Réformés de la Guerre et des Soldats Convalescents, Maxime THOMAS, directeur de l'Héroïque, chorale des mutilés, MM. BENOIT-GEIGER, secrétaire général de l'U.F.B.G., Louis BOURGE, secrétaire-adjoint, Capitaine BONNAL, officier de la Légion d'honneur, Capitaine PORSCH, M. Paul BOUCHET, délégué de l'Alliance Française, M. André CAZAMIAN, le lieutenant Noël ALESSANDRI, un des plus dévoués organisateurs du banquet, M. Pierre GEORGES-PICOT, le sergent LEJARS, M. PARENT-KLEBER, etc...

Au dessert, M. l'abbé WETTERLÉ, entouré des lieutenants KOCH et NICOLETIS, élèves à l'Ecole Polytechnique, chevaliers de la Légion d'honneur, du lieutenant DE MINAC, chevalier de la Légion d'honneur, élève de St-Cyr, de fusiliers marins anciens combattants de l'Yser, de rapatriés d'Allemagne, de soldats des diverses armes, tous mutilés ou grands blessés, se lève, salué par une longue acclamation et prononce de vibrantes paroles, qu'il termine par la revendication imprescriptible de l'Alsace et de la Lorraine. Son allocution si ferme, si nette, peut se résumer dans le beau vers de Malherbe refusant d'incliner la justice devant la force: « Le vœu de la vengeance est un vœu légitime ».

M. le Docteur BOULOMIÉ, après avoir, en termes éloquentes, remercié le vaillant député protestataire et salué le Général PAU, président de l'Œuvre, rappela avec beaucoup d'à-propos, le but de l'Union Fraternelle. Il fut longuement applaudi en affirmant « le devoir sacré de ceux qui ne peuvent combattre, à largement acquitter la dette de reconnaissance, envers tous ceux qui ont combattu et qui ont souffert pour la Patrie et pour l'Humanité ».

Notre association, dit-il, n'est pas une société de charité distribuant des aumônes, mais une société d'entraide n'intervenant qu'en faveur de celui qui, par lui-même, cherche dans l'effort personnel, à suffire à ses besoins.

Elle s'adresse à tous les blessés de guerre, mutilés ou non, revendiquant hautement comme le plus grand des honneurs, celui d'avoir versé leur sang sur un champ de bataille et d'avoir vu la mort en face.

La même cotisation réclamée à tout membre titulaire, lui permet de participer aux dépenses générales de l'Association et de sauvegarder sa

dignité, dans le cas où il aurait une libéralité à lui demander.

Puis se tournant vers les blessés, il leur adresse du fond du cœur, le salut des vieux de 1870-71, qui n'ont pas pu garder l'Alsace et la Lorraine, et, les comparant à un drapeau vivant sur lequel se lisent les mots : *Honneur et Patrie!*, devise de l'armée et sur lequel ils ont écrit avec leur sang le mot sublime : *" Sacrifice "*, il les convie à servir encore dans l'union et la concorde, cette France régénérée par leur vaillance, plus belle par sa douleur, plus grande et plus radieuse " Après la Victoire ".

Cet appel patriotique et émouvant fut entendu : un triple banc fut battu en l'honneur du Docteur BOULOUMIÉ.

La parole fut ensuite donnée à M. Georges AUDIGIER, ancien député de Senlis, au nom du Comité d'action et de propagande. Il s'exprima ainsi :

« Beaucoup d'entre vous, mes chers amis, ont été soignés dans des hôpitaux auxiliaires et complémentaires, où ils ont été heureux de trouver à leur chevet, les nobles femmes qui portent sur le front et sur le cœur, le symbole du dévouement et du sacrifice, de l'humanité la meilleure et de la civilisation la plus haute.

Puisque nous avons l'honneur d'avoir pour président de l'U. F. B. G. non seulement un chef illustre et un glorieux blessé, mais encore un grand philanthrope, puisque le général PAU est devenu président de la *Croix Rouge Française*, je veux porter, en son nom, sur d'être son interprète, la santé des *Dames de la Croix Rouge* appartenant aux trois grandes sociétés reconnues : je vous prie de vous associer à moi pour leur rendre hommage.

Nos vaillants médecins — à qui nous devons également aujourd'hui un souvenir ému et reconnaissant — ont maintes fois loué nos infirmières et se sont félicités d'avoir en elles, des collaboratrices aussi instruites que vigilantes, aussi compétentes qu'empressées.

Certaines infirmières ont autant mérité de la France que ses défenseurs : il y en a qui ont été tuées, il y en a qui ont été blessées, il y en a qui ont reçu comme vous, les décorations les plus belles parce que les plus justifiées.

Personne n'a mieux compris et mieux préparé la mission des infirmières, personne n'a plus compté — et justement compté — sur leur sollicitude et leur instruction que mon éminent ami le docteur BOULOUMIÉ. C'est pourquoi, il n'eût pas plus tôt — dès 1915 — lancé l'idée exprimée

dans sa patriotique brochure *"Après la Victoire"* que, répondant immédiatement à son appel et se joignant à Mme la Maréchale JOFFRE, les trois présidentes des Sociétés de la *Croix Rouge*, Mme CARNOT, Mme d'HAUSSONVILLE et Mme PÉROUSE — particulièrement heureuse de seconder à son tour son fidèle collaborateur — lui accordèrent leur bienveillant patronage et un Comité de Dames fut fondé.

C'est en l'honneur aussi du Comité de Dames de l'U. F. B. G. que je vous invite à lever vos verres, avec d'autant plus d'empressement, que c'est à ses dames que nous devons ces cigares, ces cigarettes, ces cartes postales nombreuses où l'Alsace et la Lorraine, fidèles et joyeuses, ne voient déjà plus la France mutilée, mais la France, éternellement jeune, tout entière ressuscitée.

L'une de nos plus actives collaboratrices — en me défendant de dire son nom — m'a demandé hier de vous dire ceci : « Si vous avez passé une bonne matinée le 26 mai, sur l'une des cartes qui vous sont remises, n'oubliez pas de l'écrire aujourd'hui, vous à votre mère, vous à votre femme, vous à votre sœur, vous à votre fiancée. »

Laissez-moi mes amis, ajouter : Pensez aussi à l'écrire à l'infirmière qui resta pour vous la meilleure des marraines, à celle qui a réconforté tel ou tel d'entre vous aux heures des plus dures souffrances, qui vous a priés les uns ou les autres de lui donner de vos nouvelles et sur le visage de laquelle, dans les yeux de laquelle, chacun de vous a trouvé, j'en suis sûr, le sourire fier de vous, le regard content de vous de la Patrie reconnaissante.

Aux Dames de la *Croix-Rouge de France* et des nations alliées, à toutes les femmes de cœur qui se sont données aux œuvres de guerre, à leur action bienfaisante pendant la guerre et après la victoire!

Le général BOUCHER, l'auteur de l'ouvrage si remarqué, « la France victorieuse dans la future guerre » — paru en 1911 — dont certaines hypothèses se sont trouvées si pleinement réalisées au début de la guerre actuelle, voulut bien ensuite prendre la parole.

Avec la bonhomie paternelle particulière du chef qui a fait son devoir et dont l'âge n'a pas fait vieillir le cœur, le général dit aux blessés sa joie d'avoir pu combattre avec eux et ses regrets de ne plus être au front. Chargé d'une mission aux Etats-Unis d'où il n'est de retour que depuis quelques jours, il raconte son

heureux voyage et rendant hommage au concours des Américains, il dit combien il a été frappé des « prodigieux » efforts de nos alliés. « Mes enfants, je le répète, ces efforts sont prodigieux et joints à ceux des nations amies, ils nous donnent la certitude du triomphe, ils sont dignes de ceux que vous avez faits et de ceux que font vos nobles camarades ». Une longue ovation est faite au général BOUCHER.

M. Georges MAURISSON, avocat à la Cour, blessé rapatrié, délégué général de l'U. F. B. G., s'inclina avec le poète devant les saintes blessures de nos héros :

La gloire souriante et pure
Admirant leur frêle jeunesse
Vient baisser la rouge blessure
Avec ses lèvres de déesse.

Il évoqua, en termes excellents, les souvenirs inoubliables de ceux qui, depuis bientôt 4 ans, vivent stoïquement sous la rafale des obus et des épreuves.

Il cita parmi ceux qui luttent infatigablement contre les puissances de douleur et de mort, le vaillant docteur PIÉCHAUD et le sergent infirmier ROTRE, dont les blessés rapatriés ne sauraient jamais oublier l'abnégation et l'héroïque attitude devant les barbares; (ils viennent de recevoir la médaille d'honneur des épidémies pour avoir soigné avec le plus grand dévouement les prisonniers de guerre atteints de maladies contagieuses). Il convia tous les blessés à venir souvent et nombreux, à la permanence de l'U. F. B. G. (29, rue de Valois), où ils trouveront des conseils militaires, juridiques et médicaux en attendant le jour tant désiré où dans l'aube radieuse, ils sentiront enfin palpiter « les ailes blanches de la victoire ».

Un concert improvisé suivit : M. BENOIT-GEIGER, accompagné avec beaucoup de bonne grâce par M. Louis BOURGE, chanta avec un remarquable talent le *Noël d'Alsace* et fit applaudir longuement le *Souvenir Français*.

Des mutilés furent entendus à leur tour, comme poètes chanteurs et diseurs : MM. Marcel POLAK, BULTÉ et MORDBET, dans leur répertoire varié et pittoresque, eurent un succès mérité : ils furent vivement félicités au nom de tous, par M. le Secrétaire Général de l'Union des Femmes de France, qui remercia encore la *Société de Secours aux Blessés*, l'*Association des Dames Françaises*, et notre Société, d'avoir sans cesse encouragé les efforts de l'U. F. B. G., si digne à tous égards du plus bienveillant appui de la *Croix-Rouge Française* toute entière.

“ Union des Femmes de France ”

CRÉATION D'UNE ÉCOLE SPÉCIALE D'INFIRMIÈRES ANTI-TUBERCULEUSES

Rapport et projet du D^r P. BOULOUMIÉ

Secrétaire Général.

La guerre a produit dans les esprits, les habitudes et les situations, des changements qu'il faut adapter pour le présent et pour l'avenir, aux nécessités qu'elle a créées.

Parmi celles-ci, l'urgence de l'organisation complète des soins à donner aux tuberculeux et des moyens à opposer à la propagation de la tuberculose, est indéniable; de même apparaissent deux questions dont la solution peut grandement aider au fonctionnement des organisations à créer ou à développer pour cet objet : la nécessité de prévoir pour une certaine catégorie de jeunes femmes et de jeunes filles, des situations honorables, leur permettant de subvenir à leurs besoins et l'intérêt majeur qui s'attache à ne pas laisser s'éteindre, chez un grand nombre d'entre elles, la flamme généreuse qui s'est allumée dans leur cœur au cours de la guerre et les a portées à se consacrer aux soins des malades et des blessés, avec un dévouement que l'expérience a rendu de jour en jour plus efficace.

Pour suffire à la tâche qu'impose la lutte contre la tuberculose, il faut un personnel nombreux, instruit, dévoué.

L'U. F. F. peut le trouver parmi ses infirmières, mais en partie seulement; il faut le compléter largement et pour cela prévoir les organisations nécessaires. Nous en trouvons la preuve dans l'insuffisance absolue du résultat des tentatives faites notamment depuis le 4 juillet 1915, date à laquelle ont été adoptées les conclusions de mon rapport, où il était dit : « Ce dont nous devons particulièrement nous préoccuper, c'est du recrutement d'un personnel ayant reçu l'éducation et l'instruction spéciales indispensables. »

De quelque provenance que soient ces nouvelles recrues de l'armée antituberculeuse à créer, il faut que cette instruction spéciale soit complète, en rapport avec l'importance de leur rôle et qu'elle soit technique et pratique, au triple point de vue médical, administratif et social.

Il ne suffit pas, chacun doit en être bien convaincu, pour acquérir les connaissances qu'elle comporte, de suivre quelques cours, de faire un vague stage hospitalier et d'apprendre par cœur les pages d'un manuel

qu'on récitera ensuite aux examens.

— Il faut que toutes les matières contenues dans le programme d'enseignement, soient parfaitement connues et que les applications pratiques des connaissances théoriques soient, par la fréquentation des malades, à l'hôpital, au dispensaire, à domicile, devenues si familières, que l'infirmière les fasse ou les conseille, non seulement sans hésitation ni latonnement, mais encore avec une autorité qui les impose. — A l'action matérielle, se joint ainsi l'influence morale qui porte dans l'esprit du malade la confiance et la conviction, qui, à leur tour, commandent l'obéissance.

Pour cela, il faut du temps et du temps bien employé.

Ceux qui ont charge d'organiser l'enseignement et qui savent qu'il faut avoir vu, appris et fait plusieurs fois une chose pour qu'elle ne soit pas vite oubliée et que la solution à toute question qui se pose, soit trouvée rapidement, automatiquement même dans les cas courants, ne doivent pas le dissimuler aux élèves. — Ils doivent par contre, se préoccuper de la compensation à donner à l'effort demandé.

Cette compensation, l'élève, devenue infirmière, doit la trouver dans la considération dont elle sera entourée, la satisfaction d'accomplir un devoir de haute importance et les ressources que pourra lui fournir sa situation.

Jusqu'à ce jour, il n'y a guère eu en France, qu'un très petit nombre d'institutions analogues, à ce point de vue, à celles des nurses anglaises. Tout au plus, peut-on compter comme telles : l'*Ecole du Tondu*, à Bordeaux, l'*Ecole de la rue Amyot*, de la rue Vercingétorix, de la Glacière, l'*Ecole des Infirmières-Visiteuses* à Paris, et rares sont encore les jeunes filles qui se destinent professionnellement aux soins aux malades.

Jusqu'à ce jour, beaucoup d'entre elles, qui pourraient cependant trouver dans la profession de garde-malade une situation lucrative et honorée, ne l'ont pas embrassée. Quelques-unes cependant, instruites dans ces écoles en vue de la surveillance des tuberculeux, s'y sont vouées depuis, mais leur nombre est encore beaucoup trop restreint, parce qu'il faut bien le dire, si quelques gardes-malades méritent assurément l'estime et la considération de tous, beaucoup d'entre elles, manquant de l'éducation et de la tenue nécessaires, ont fait du titre de garde-malade, un titre peu envié. — Il est à souhaiter

qu'il en soit autrement dans l'avenir; mais il ne semble pas quand même que, quant à présent du moins, l'U. F. F. doive revenir sur sa décision antérieure de ne pas former de « gardes-malades », qui, une fois munies de son diplôme, échapperaient à son autorité et dont quelques-unes pourraient compromettre sa réputation.

Par contre, il paraîtrait utile que notre Société, désirant ardemment orienter son effort vers la lutte contre la tuberculose, s'assurât pour cela le personnel indispensable et formât une section spéciale d'infirmières anti-tuberculeuses, avec lesquelles elle resterait en rapport, comme avec ses infirmières hospitalières actuelles.

Grâce à sa légitime autorité, n'admettant que des personnes honorables, ne donnant son investiture qu'à celles qui en seraient vraiment dignes par leur savoir et leur tenue, elle appellerait à elle certainement, un assez grand nombre de jeunes filles ou jeunes femmes qui trouveraient là une situation en rapport avec leurs goûts et leurs aspirations et qui pourrait leur procurer le moyen de vivre honorablement du fruit de leur travail, qu'elles soient attachées à une station sanitaire, à un sanatorium, à un dispensaire ou même à un malade soigné à son foyer.

L'U. F. F. rendrait ainsi un incontestable service aux malades et à la société en général, en même temps qu'à une catégorie très intéressante de personnes, que la réduction des ressources, causée par la guerre, obligera à travailler pour vivre.

Les études indispensables pour arriver à être une bonne infirmière anti-tuberculeuse, étant forcément d'assez longue durée, imposent des sacrifices de temps et d'argent que la Société devrait chercher à réduire dans la mesure compatible avec les nécessités de l'enseignement.

Six à douze mois d'études, suivant qu'il s'agit d'infirmières ou de simples aspirantes, paraissent être le temps strictement nécessaire dans la généralité des cas.

Ce serait dès lors pour nous, un devoir de nous assurer pour celles de nos élèves n'habitant pas Paris, des logements convenables, bien tenus et surveillés, avec pension au prix le plus modéré.

Mais, il serait plus intéressant encore de poursuivre, à leur intention, la création d'un établissement qui serait organisé en école ménagère spéciale. Les élèves y seraient chargées tour à tour des services : approvisionnement, cuisine, lingerie, tenue

de la maison, au point de vue économique et hygiénique, et y recevraient ainsi une éducation pratique, qui leur serait des plus utiles dans leurs fonctions ultérieures, comme dans la vie courante.

Elles y seraient admises, les unes, comme internes, les autres, comme externes. — En même temps qu'elles y suivraient des cours, complétés par des conférences et répétitions et des exercices pratiques, elles y apprendraient pratiquement le nettoyage et l'entretien hygiénique des chambres et logements et des objets mobiliers, la composition des régimes suivant la valeur alimentaire et la digestibilité des aliments, la manière de les préparer et de les présenter, la tenue d'une maison et d'une habitation collective, telle que doit être celle d'une maison ou d'un établissement, dans lesquels doivent être observées toutes les règles de l'hygiène. En un mot, elles acquerraient la par la pratique, les notions d'hygiène individuelle et collective dont elles auraient plus tard à faire ou à imposer l'application chez les malades confiés à leurs soins.

L'établissement, bien dirigé dans ce sens, présenterait en même temps pour les élèves l'avantage de les maintenir dans les meilleures conditions hygiéniques possibles, pendant toute la durée de leur scolarité.

Pour créer cet enseignement et fonder cette école, il faudrait, d'une part, s'assurer le concours de personnes compétentes et dévouées pour sa direction et sa surveillance, aussi bien que pour l'enseignement technique et, d'autre part, constituer un fonds spécial, en vue duquel on pourrait solliciter le concours des pouvoirs publics, des administrations et des groupements s'intéressant spécialement à la lutte antituberculeuse. Il serait même à souhaiter que ce fonds, ou les souscriptions renouvelables qui pourraient être obtenues, fussent assez importants pour qu'éventuellement des 1/2 ou des 1/4 de bourse pussent être attribuées aux élèves dont les ressources seraient insuffisantes et qui seraient cependant reconnues des plus méritantes.

D'autre part, il y aurait à rechercher les moyens d'établir une entente avec les écoles et organisations existantes, afin de ne porter aucune atteinte aux droits acquis, de multiplier les facilités d'instruction et, par cela même, d'augmenter le nombre des futures infirmières anti-tuberculeuses.

Ce projet, qui a reçu l'approbation du

professeur LETULLE et du Comité de l'U. F. F., sera mis à exécution dès qu'auront été réunies les ressources nécessaires.

Le Secrétaire général,
Docteur P. BOULOMIÉ.

Pour nos Réformés Tuberculeux

Colonie Sanitaire d'Éducation Agricole.

Les œuvres et les pouvoirs publics se préoccupent depuis longtemps déjà du retour à la terre des mutilés.

Pour eux, sur divers points du territoire, sont organisés des écoles spéciales qui donnent les plus encourageants résultats; le service de la main-d'œuvre agricole leur fait distribuer un fascicule "Les Mutilés aux Champs", bien fait pour les encourager et les guider; à la Société des Agriculteurs de France fonctionne pour eux un office de placement qui rend les plus grands services.

Rien d'analogue n'existe encore pour les tuberculeux et pourtant, il faut bien le dire, le tuberculeux n'a de chances sérieuses de guérison, que s'il vit loin des causes multiples de développement, de rechute ou de récurrence de sa maladie, qui l'assaillent à la ville, dans l'air confiné du logement ouvrier, dans l'usine ou l'atelier, au cabaret. C'est à la campagne seulement qu'il peut trouver dans les conditions qui lui conviennent, un travail compatible avec son état et qui, tout en assurant son existence et celle des siens, sera sa sauvegarde.

Le retour à la terre on le voit, a par cela même, plus d'intérêt encore pour le tuberculeux que pour le mutilé. C'est là le motif qui me fait préconiser tout particulièrement la "Colonie Sanitaire d'Éducation Agricole" et me la fait considérer comme le type du Sanatorium pour tous les cas qui permettent d'associer dans la cure, un certain degré de travail extérieur à l'aération continue, au repos et à l'alimentation substantielle qui en restent la base. Les résultats de l'expérience tentée par l'U. F. F. à Tonnay-Charente depuis 1913, me confirment dans l'opinion, que les institutions de ce genre doivent être multipliées et destinées, non seulement aux hommes en état d'immunité tuberculeuse, mais aussi à des hommes qui, hospitalisés pendant un certain temps dans des établissements spéciaux, se voient à leur sortie, exposés à une rechute à peu près certaine, si une vie hygiénique à la campagne ne leur est pas

assurée. Or, ils ne peuvent vivre à la campagne qu'à la condition d'y trouver une existence facile par un travail n'excédant pas leurs capacités physiques; il faut dès lors qu'ils y soient préalablement initiés.

Nos réformés de leur côté semblent bien maintenant s'en rendre compte. L'un d'eux m'écrivait dernièrement:

« Me voici rentré du Sanatorium depuis le 2 avril, avec une apparence physique excellente et mon poumon en bonne voie de cicatrisation. Le médecin du Sanatorium m'a conseillé de continuer la vie au grand air, en me disant que je pouvais prétendre à occuper un poste dans une formation sanitaire quelconque pour tuberculeux... »

« J'ai donc recours à vous pour tâcher de me faire rester à Mangini; j'accepterais un poste non rétribué, n'importe lequel... Je voudrais plus tard vivre à la campagne... »

« Le retour à la terre bien compris, pourrait sauver beaucoup de tuberculeux... »

« Si aucune de ces deux solutions n'est possible, je ne vois pas pourquoi, alors que le nombre des réformés tuberculeux atteint une proportion fantastique, l'on dépense des millions pour améliorer leur santé, si c'est pour les laisser retourner à la ville, foyer d'infection certain, qui les tuera au bout d'un temps plus ou moins long... Dans ce cas, je n'aurai qu'à reprendre mes occupations passées et je suis certain d'une rechute plus ou moins proche... »

J. X...

Un autre me disait:

« Les médecins ayant constaté chez moi une lésion au sommet droit, m'ont recommandé à la sortie de la Station Sanitaire, de vivre à la campagne, m'assurant que c'est la condition essentielle du maintien de l'amélioration obtenue et de la guérison. »

« J'ai précisément des amis qui m'offrent une situation aux colonies, mais à la condition que j'aie des connaissances agricoles. Où pourrais-je les acquérir? »

« Existe-t-il des formations sanitaires spéciales pour réformés de guerre tuberculeux où on les prépare au retour à la terre, par une éducation et une instruction appropriées; genre Ecole de Rééducation pour Mutilés. Si oui, comment s'y prendre pour y être admis? »

G. X.

J'ai pu faire donner asile à ces deux sujets, vraiment intéressants, dans une Colonie de l'U. F. F., mais cela à titre exceptionnel. Il faut qu'il en soit autrement et que tous nos tuberculeux réformés, passant dans les Stations Sanitaires, soient orientés vers les métiers ruraux, qu'ils puissent ensuite être admis dans une Colonie Sanitaire d'Éducation Agricole, s'ils sont en état de fournir un certain travail, dans un sanatorium, avec travail agricole éventuel seulement,

s'ils sont curables, mais encore à surveiller de près, dans un hôpital sanitaire, s'ils sont trop malades pour être placés dans une de ces institutions, ou pour rentrer dans leur famille.

C'est à constituer cet ensemble indispensable, que nous nous attachons en ce moment, mais, c'est particulièrement sur la création d'une Colonie Sanitaire d'Éducation Agricole, que je veux aujourd'hui attirer l'attention.

La belle Œuvre de Protection du Réformé n° 2 (P. R. 2), en a si bien compris l'utilité, qu'elle m'a immédiatement promis son concours; je demande au public de suivre son exemple; il ne saurait le refuser.

N'a-t-il pas en effet, aussi bien que le mutilé, droit à notre sollicitude, celui qui, réformé pour tuberculose rentre à son foyer, sa santé perdue au service du Pays, atteint d'une maladie à tendance progressive et n'ayant même pas comme celui-ci la compensation de vivre entouré de l'aurore de gloire qui ceint le front du blessé.

Dans la Colonie Sanitaire d'Éducation Agricole, telle que nous la prévoyons, placé sous la surveillance immédiate du médecin et sous la direction technique d'un spécialiste, l'enseignement portera sur la culture en général et ses quatre branches: jardinage, culture florale, arboriculture et culture forcée.

C'est la culture maraîchère en effet, qui, demandant plus d'attention et de soins, mais aussi moins d'efforts que la grande culture, convient plus spécialement à cette catégorie de sujets dont il faut ménager les forces et c'est en même temps celle dont le rendement est le plus considérable.

A cette instruction se joindra celle visant la conduite d'une petite exploitation rurale, l'organisation et l'entretien de la basse-cour (élevage et soins des animaux), des ruchers et des notions pratiques concernant la vente et l'achat des denrées et objets divers.

Pour préparer l'avenir, nos administrateurs et nos correspondants, s'inquiéteront avec nous pendant le séjour des hommes dans la colonie, des moyens pratiques de favoriser leur réinstallation. Nous nous adresserons pour cela à l'initiative privée et aux pouvoirs publics, nous établirons notamment, une entente et une collaboration avec les œuvres pratiquant le prêt d'honneur ou fournissant, soit les instruments de travail, soit les subsides nécessaires aux dépenses de premier établissement, et

nous aiderons au besoin aux versements à faire pour permettre à nos protégés de jouir des avantages des caisses agricoles et, s'il y a lieu, de ceux de la loi sur la constitution du bien de famille.

Enfin, nous veillerons à ce que à sa sortie de la colonie, l'homme soit mis sous la protection du comité local de notre association et celle du comité départemental d'assistance aux anciens militaires tuberculeux.

A tous ceux qui ont à cœur de témoigner de leur sollicitude envers ces victimes de la guerre qui sont les plus pitoyables et de concourir à la préservation de la race française contre le fléau qui la décime « la tuberculose », nous demandons de nous aider dans la réalisation de notre entreprise.

D^r P. BOULOMIÉ.

NOTA. — Le budget de fonctionnement de cette institution peut être calculé approximativement d'après celui de Tonnay-Charente, en escomptant d'une part, un peu plus de travail utile de la part des pensionnaires, mais d'autre part un peu plus de frais pour leur éducation et leur entretien.

Nous envisageons en ce moment, l'installation dans une propriété sise dans une région dont le climat et le sol conviennent à une création de ce genre et dont les constructions existantes entourées des 4 hectares 1/2 de jardin se prêteraient facilement à l'hospitalisation de 120 hommes environ.

D^r P. B.

ENSEIGNEMENT

Cette lettre a été adressée par le service de l'Enseignement aux Directrices des Lycées, des Ecoles secondaires et supérieures, pour une excellente propagande à faire auprès de leurs anciens élèves.

Nos lecteurs feront de même auprès de toutes personnes susceptibles de s'intéresser à ces cours et trouveront plus loin à cet effet, les conditions à remplir pour être admis à l'examen des Aides auxiliaires en Pharmacie.

Paris, mai 1918.

MADAME,

La Commission d'Enseignement de l'Union des Femmes de France, soucieuse de pouvoir donner une situation honorable, à une catégorie de jeunes filles et de jeunes femmes, ayant besoin de secréter une situation; vient d'organiser un enseignement spécial d'aide auxiliaire en pharmacie.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous aider à atteindre notre but en répandant parmi vos anciennes élèves, vos élèves actuelles et vos relations, le projet de l'Union des Femmes de France.

Nous vous envoyons un exemplaire des conditions qui devront être remplies par les candidates à ces postes et qui permettront à chaque stagiaire sérieuse et intelligente de se créer un emploi lucratif, dans un milieu choisi, en même temps qu'elle apportera une aide précieuse au pharmacien qui aura pris la peine de la diriger.

Les inscriptions à ces emplois de stagiaires auront lieu du 15 mai au 1^{er} juillet, tous les matins de 10 heures à midi, dimanche et fêtes exceptés, au Secrétariat de l'Enseignement de l'Union des Femmes de France, 16, rue de Thann (place Malesherbes).

L'examen préliminaire obligatoire aura lieu pendant la première quinzaine de juillet.

Les quatre cours théoriques et pratiques obligatoires se feront les lundis et vendredis de la deuxième quinzaine de juillet;

Le stage chez le pharmacien, commencera dès les premiers jours d'août.

Persuadés que vous comprendrez tout le bien que peut apporter autour de vous, ce nouvel enseignement, nous vous remercions vivement du concours que votre propagande pourra nous donner, et nous tenons à votre disposition, autant de feuilles relatant les conditions exigées, que vous voudrez bien nous en demander.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

La directrice de l'Enseignement,

J. LEFÈVRE

Le directeur de l'Enseignement,

D^r Ed. MORIN

La présidente générale
de l'Union des Femmes de France.

S. PÉROUSE

CONDITIONS A REMPLIR
pour être admis à l'Examen des Aides
auxiliaires en Pharmacie.

1° Passer un examen préliminaire (1) comprenant: une dictée d'orthographe courante, un ou plusieurs problèmes pratiques usuels, ayant comme base le système métrique décimal des poids et mesures pour préparation de solutions, de mélanges ou de partages à l'unité, à la moitié, au quart, au 10^{me}, au 100^{me}, au 1.000^{me}, etc. Les énoncés de ces problèmes seront donnés par les soins de MM. les pharmaciens examinateurs;

Cet examen est éliminatoire.
2° Suivre quatre leçons théoriques et pratiques de pharmacie, faites par un pharmacien professeur de notre société;

3° Faire un stage de six mois (rémunération probable selon les aptitudes de la stagiaire) dans une pharmacie dont le titulaire consentira à prendre l'élève parmi son personnel pour l'instruire;

4° Passer avec succès l'examen probatoire final, théorique et pratique.

(1) Seront dispensées de passer l'examen préliminaire les candidates au poste de stagiaire, aide auxiliaire en pharmacie, pourvues d'un certificat de fin d'études ou brevet d'enseignement.

ENSEIGNEMENT

Certificats et Diplômes délivrés en totalité depuis le début des hostilités.

COMITÉS	Aides auxiliaires	Aides Infirmières	Certificats d'Études	Diplômes de guerre	Diplômes Infirmières hospitaliers	COMITÉS	Aides Auxiliaires	Aides Infirmières	Certificats d'Études	Diplômes de guerre	Diplômes 2 ^e degré
<i>Totaux précédents</i>	2.624	1.027	1.241	2.449	568	<i>Report</i>					
Gouvern ^r Militaire de Paris											
Paris		68	20	22	41						
Versailles	3	3	21		14						
II ^e Corps d'Armée											
Beauvais				1							
X ^e											
Saint-Malo				2							
XI ^e											
Brest		12	3								
XV ^e											
Nice			14	27							
XVI ^e											
Montpellier	2			10							
XVIII ^e											
Bordeaux		12	10	7							
Tonnay-Charente				2							
XIX ^e											
Alger		22									
Constantine			13								
XX ^e											
Lunéville				3							
TOTAUX	2.629	1.144	1.331	2.523	623						

(A suivre)

Extrait de la Loi du 24 Juillet 1913

Application des Articles 23 et 27 de la Convention de Genève du 6 Juillet 1906

ARTICLE 1^{er}. — Conformément auxdits articles, l'emploi soit de l'emblème de la *Croix Rouge* sur fond blanc, soit des mots « Croix Rouge » ou « Croix de Genève » est réservé, en tout temps *, pour protéger ou désigner le personnel, le matériel et les établissements du Service de Santé, ou des Associations autorisées à lui prêter leur concours.

En conséquence, est interdit en tout temps, l'emploi, soit par des particuliers, soit par des Sociétés ou Associations, autres que celles autorisées, des dits emblèmes ou dénominations, notamment dans un but commercial, par le moyen de marques de fabrication ou de commerce.

ARTICLE 2. — L'interdiction n'est pas applicable aux produits de l'industrie privée destinés exclusivement :

a) A être livrés au Service de Santé ou Associations ;

b) A être expédiés dans les pays pour lesquels il n'aura pas été adhéré aux art. 18, 23 et 27 de la Convention de Genève, ou qui ne se trouveront pas dans les conditions spéciales déterminées à l'art. 16 ci-après.

ARTICLE 3. — Infractions punies d'une amende de 50 à 100 francs et d'un emprisonnement de 16 jours à 2 mois ou de l'une de ces deux peines seulement.

ARTICLE 16. — Les dispositions du § 2 de l'art. 1^{er} de la présente loi ne seront exécutoires que trois ans après sa promulgation pour les particuliers, Sociétés ou Associations qui seraient en situation de justifier d'une possession antérieure, pour les autres trois mois après la publication du décret du 29 octobre 1913.

* Il est bien évident qu'une pharmacie de la *Croix Rouge* devra changer son enseigne et qu'il ne sera plus licite désormais de se signaler aux regards des passants par des transparents portant cet emblème.

L'expression « en tout temps » doit être entendue comme visant à la fois le temps de paix et le temps de guerre.

Pour ceux qui ne pourraient faire preuve d'une possession antérieure, les dispositions de la loi sont entrées en vigueur trois mois après la publication du décret du 29 octobre 1913 (*Exposé des motifs*).

LA
CROIX ROUGE FRANÇAISE
DANS LA
Lutte contre
la Tuberculose

Par le D^r P. BOULOUMIE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'U.F.F.
MEMBRE DU CONSEIL DE DIRECTION DU COMITÉ CENTRAL
D'ASSISTANCE AUX ANCIENS MILITAIRES TUBERCULEUX

Prix : 0 fr. 50

Vendu au Profit des Fondations Anti-Tuberculeuses de l'U.F.F.

UNION DES FEMMES DE FRANCE, 46, Rue de Thann
PARIS (XVII^e ARR.)

Union Fraternelle
DES
Blessés de la Grande Guerre
U. F. B. G.
APRÈS LA VICTOIRE

Conférence
du D^r P. BOULOUMIE
MEMBRE DU COMITÉ CENTRAL DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE
VICE-PRÉSIDENT FONDATEUR DE L'U. F. B. G.
FAITE A
l'Assemblée générale du 14 Mai 1917.

Prix : 0 fr. 50
Vendue au Profit de l'Œuvre

SIÈGE SOCIAL PROVISoire :
4 — Rue Sainte-Anne. — PARIS

UNION DES FEMMES DE FRANCE
CROIX ROUGE FRANÇAISE

DES MILLIERS DE MILITAIRES & DE RÉFORMÉS
TUBERCULEUX

*RÉCLAMENT NOS SOINS IMMÉDIATS,
 Assister ceux qui nous ont sauvés est un devoir sacré.*

A LA MER

DANS LA PLAINE

A LA MONTAGNE



AYONS POUR EUX DES SANATORIUMS



Nous les soignerons!

Nous les sauverons!



DONNEZ LARGEMENT POUR EUX

LA LUTTE CONTRE LE FLÉAU DESTRUCTEUR DE LA RACE, EXIGE CET EFFORT

L'Union des Femmes de France a qualité pour
 recevoir tous dons et legs, en argent ou en nature *.

★ FORMULE DE LEGS

Je, soussigné, donne et lègue à l'Union des Femmes de France dont
 le Siège Social est à Paris, 16, Rue de Thann, la somme de
 les immeubles sis à ou tels objets
 Ce legs est fait net de tous droits.